

CIRQUES ET ANIMAUX SAUVAGES

CHRONIQUE D'UNE MORT ANNONCÉE

Eléphant sur un tabouret, lion dans un cerceau en feu... Et si ces images appartenaient déjà au passé? Beaucoup s'insurgent contre l'emploi d'animaux sauvages sur la piste aux étoiles. Mais la France - Paris en tête - fait de la résistance. Combien de temps encore accepterons-nous, pour notre simple divertissement, ces souffrances inutiles?

PAR JEAN-PHILIPPE NOËL



Le 14 juin dernier, le Parlement a interdit l'utilisation des animaux sauvages dans les cirques (exceptions faites des dauphins et de certains oiseaux exotiques). Adieu donc ours, tigres ou éléphants tournant sur la piste aux étoiles. Une mesure que réclamaient depuis longtemps les défenseurs des animaux... roumains ! Il faut l'avouer, la loi a été votée sous la pression de l'opinion publique, choquée par l'incendie du cirque Globus, de Bucarest, dans lequel une dizaine d'animaux ont péri.

Loin d'être une exception, la Roumanie est en fait le vingt-cinquième pays à prendre une telle mesure. Avant elle, le Portugal, les Pays-Bas, l'Autriche et la Belgique... pour ne citer que des contrées européennes, avaient déjà imposé cette mutation aux circassiens.

En France, si le public fait plus que s'interroger sur la place des animaux sauvages dans ces lieux de divertissement populaire, le monde politique n'a pas encore tranché. Mais le processus semble enclenché et l'issue inéluctable. Déjà, les spectateurs plébiscitent les

cirques qui se sont inventés sans présence animale, comme le Cirque du Soleil ou le Cirque Plume. Prédissant leur fin proche, certains circassiens opèrent leur mue d'eux-mêmes, comme André-Joseph Bouglione (lire notre interview pages 24-25), qui a annoncé sa décision de renoncer aux animaux sauvages. Une démarche que ne comprend toujours pas Gilbert Edelshtein, le président du Syndicat national du cirque et de Pinder. En mai, ce dernier déclarait à des journalistes du *Parisien* que les numéros d'animaux sont éternels, « car définitivement liés au cirque ».

Pourtant, le mouvement est en marche. L'interrogation sur le bien-être animal qui traverse toutes les sociétés occidentales ne peut pas se limiter à nos assiettes, aux paillasses des laboratoires et à nos chiens et chats. Elle concerne aussi les animaux sauvages maintenus dans des conditions très éloignées de leurs besoins vitaux, et ceci juste pour un plaisir récréatif.

La fin de leur exploitation dans les cirques est-elle pour bientôt ? Tout semble nous porter à le croire...



EN FRANCE, LA RÉVOLUTION GRONDE

Si notre pays n'a toujours pas voté de loi interdisant les animaux sauvages dans les spectacles, de plus en plus de villes décrètent *personae non gratae* les circassiens qui les exploitent encore.

A Luc-en-Provence, en juin dernier, la situation a bien failli dégénérer. En cause, le cirque Muller, qui avait décidé d'installer son chapiteau en plein centre-ville alors que le maire avait pris un arrêté interdisant la présence d'animaux de cirque sur son territoire. Pour le directeur, la décision du premier élu était caduque, dès lors que le préfet du Var l'y avait autorisé. Très vite, les esprits s'étaient échauffés, au point que certains auraient même brandi la menace de lâcher les animaux dans l'agglomération ou de bloquer les routes le jour des épreuves du bac!

Heureusement, les menaces en étaient restées là, mais, explosive,

cette situation avait illustré la tension qui règne aujourd'hui dans l'Hexagone autour de la question des spectacles avec animaux. Si, pendant des décennies, dans la plupart des villes et des villages français, l'installation d'un cirque ne provoquait aucun remous, elle soulève désormais la réaction des défenseurs de la cause animale, qui réclament aux maires de prendre des arrêtés interdisant la présence des cirques sur leur territoire dès lors qu'ils exploitent des bêtes sauvages. Et quand leur demande n'est pas suivie d'effets, ces associations accueillent

LES CIRCASSIENS AURAIENT

MÊME MENACÉ DE LÂCHER

LES ANIMAUX DANS LA VILLE

les chapiteaux avec des pancartes hostiles et informent les habitants des conditions difficiles dans lesquelles les animaux vivent.

Actuellement, une soixantaine de communes – dont une quinzaine de plus de 20 000 habitants – ont pris un tel arrêté. C'est le cas, entre autres, d'Ajaccio, de Chartres ou de Tourcoing (la liste complète est tenue à jour sur le site de l'association Code animal : cirques-de-france.fr) et, chaque mois, elles sont rejointes par des nouvelles. Mais ces décrets sont fragiles et pourraient être cassés les uns après les autres puisqu'un arrêté national, édicté en mars 2017, interdit aux maires de s'appuyer sur le bien-être animal pour refuser la

venue des ménageries circassiennes dans leur localité.

Cet imbroglio juridique ne facilite pas les discussions. Que dit la loi sur la possession d'animaux de cirque ? C'est un arrêté voté en 2011 et entré en vigueur en mars 2013 qui fixe les conditions de détention et d'utilisation de 29 espèces non domestiques dans des établissements de spectacle itinérant. Chaque hippopotame doit, par exemple, disposer d'un véhicule de transport de 16 m², d'un véhicule de stationnement de 30 m² et, hors transport, d'une piscine de 30 m² et de 1,5 mètre de profondeur.

L'article 23 stipule même que « les animaux doivent avoir la possibilité de se déplacer librement dans des installations extérieures chaque jour, sauf si les conditions météorologiques ou leur état

de santé ne le permettent pas. » L'article 9, quant à lui, exige que « les animaux âgés qui, en raison de leur état de santé, ne peuvent plus participer aux spectacles, soient placés en retraite dans des établissements fixes. »

Autant d'obligations qui ne sont pas respectées, dans leur ensemble, par la plupart des cirques, qui n'en ont pas les moyens – à l'exception des plus grands. Régulièrement, la Fondation 30 Millions d'Amis est appelée à la rescousse, sur décision de justice, pour saisir des animaux dans les ménageries ne respectant pas les normes d'hébergement. Pour l'association de protection animale, 70 % des établissements actuels sont en infraction. « Il peut s'agir de l'absence d'autorisation d'ouverture, de papiers ne mentionnant pas l'origine

des bêtes ou qui sont falsifiés. Ou, plus souvent encore, d'un défaut de certificat de capacité, explique Arnault Lhomme, de la Fondation. Le problème est que ces certificats se demandent au niveau départemental, et que l'animal reste dans le cirque tant que la décision finale n'est pas actée. Du coup, certains cirques font des demandes sous plusieurs prête-noms dans diverses préfectures, et certaines sont moins regardantes que d'autres. Ils ont donc toujours un dossier en cours... » Seule la refonte en profondeur du texte législatif actuel viendrait clarifier une situation intenable à plus ou moins brève échéance... ●



Elle n'attend même pas les résultats de la mission, qu'elle a elle-même mise en place ! » Persévérante, la jeune femme continue le combat. Paris finira par tomber. Et quand cela arrivera, le symbole sera fort...

PARIS À LA TRAÎNE

Si beaucoup de grandes villes à travers le monde ont tranché en faveur des animaux, Paris s'accroche encore aux cirques à ménagerie...

Barcelone, Copenhague, Buenos Aires, San Francisco... Elles ont dit non à l'exploitation des animaux sauvages ou exotiques à des fins de divertissement. Cet été, New York leur emboîtait le pas. Et Paris ? La capitale française résiste encore. Pourtant, dès août 2015, l'association *Paris sans captivité animale* interpellait l'équipe municipale sur le site de consultation participative qu'elle avait créé pour inviter les concitoyens à s'impliquer dans la vie municipale. « Nous proposons de mettre en ligne une pétition sur le site de la ville. Il était signalé que si elle rassemblait un minimum de 5 000 signataires, son thème serait abordé au Conseil de Paris. Notre pétition remplissait les conditions, mais elle n'a jamais été publiée ! Cela sans explication, malgré nos relances », confie Amandine Sanvisens, fondatrice de l'association. Depuis cette date, la Ville lumière se retranche derrière un silence

assourdissant, alors que des localités moins grandes ont pris position. Il existe bien une mission *Animaux en ville*, qui organise, depuis plusieurs mois, des consultations à thème, en invitant autour de la table les associations concernées. Mais de l'avis de celles qui ont participé à la réunion sur les cirques, rien de concret ne sort des discussions. Pour elles, la mairie de Paris cherche à gagner du temps... Un temps précieux que les circassiens mettent à profit pour organiser la résistance. Ainsi, après être resté quinze ans dans le XIX^e arrondissement, le cirque Bormann-Moreno vient d'installer son chapiteau avec ses tigres, chevaux, lamas et dromadaires dans le XV^e, comme le Conseil de Paris en a décidé. « On peut même dire que la mairie les soutient, car elle distribue des places gratuites et accepte que son logo figure sur les affiches, s'indigne Amandine Sanvisens.

AGIR CONTRE LES CIRQUES QUI EXPLOITENT LES ANIMAUX SAUVAGES DANS LEURS NUMÉROS

- Rejoignez les associations qui luttent pour des cirques sans animaux : 30millionsdamis.fr; code-animal.com; stopcirquesanimaux.hautetfort.com; one-voice.fr.
- Signez la pétition de la Fondation 30 Millions d'Amis : <http://www.30millionsdamis.fr/jagis/signer-la-petition/je-signe/20-pour-des-cirques-sans-animaux-sauvages/>
- Signez la pétition pour que cesse l'emploi de l'ankus : code-animal.com.

LE CIRQUE, C'EST L'ENFER!

Solitude, incarcération, stéréotypies, douleurs physiques... En coulisses, les animaux de ménagerie ne mènent pas une vie de pacha.



© Shutterstock - Tong_stocker

Si l'arrêté de mars 2011 a considérablement amélioré le sort des animaux dans les rares cirques qui l'ont mis en vigueur, pour les protecteurs des animaux, aucune législation ne peut apporter le bien-être auquel chaque animal a droit.

Selon Franck Schrafstetter, le président de l'association Code animal, « les normes répondent davantage à un besoin d'acceptabilité pour le public. En termes de bien-être, elles restent dérisoires lorsqu'on les compare

aux besoins naturels spécifiques d'une espèce. Les babouins ou les hippopotames, qui appartiennent à des espèces sociables, n'ont en fait aucune vie sociale. Les éléphants qui, dans la nature, parcourent plusieurs dizaines de kilomètres par jour, doivent se contenter de quelques dizaines de mètres carrés lorsqu'ils vivent dans un cirque. » A ces conditions d'incarcération s'ajoutent notamment les incessants déplacements, la pression du public et la contrainte des numéros qui finissent par fragiliser la santé des

Leurs conditions de vie tiennent si peu compte de leurs besoins vitaux que les animaux adoptent des comportements caractéristiques de leur mal-être.

animaux. Les manifestations les plus évidentes de leur mal-être sont les stéréotypies, ces comportements répétitifs et invariants très caractéristiques. Selon le docteur vétérinaire Emilie Wenisch*, « c'est un comportement répétitif induit par la frustration, par des tentatives d'adaptation et/ou par une dysfonction cérébrale. Il s'agit du comportement anormal qui est le plus souvent observé en milieu captif. Et dont une des caractéristiques est qu'il est exacerbé en conditions de stress. »

TROUBLES DU COMPORTEMENT

La cause ? Un environnement très pauvre nuisant au développement normal du cerveau de l'animal qui ne trouve pas assez de stimuli. Selon les espèces, ces stéréotypies prennent différentes formes. Les tigres sillonnent leur cage, posant leurs pattes aux mêmes endroits, les éléphants balancent leur corps d'une patte sur l'autre, les ours tournent en rond et répètent le même mouvement de tête, les singes se bercent comme dans un balancement d'enfant autiste, les oiseaux s'arrachent les plumes... « Ces signes traduisent des troubles du comportement qu'il est d'usage d'assimiler à la psychose chez l'homme – autant dire à une perte de la capacité à appréhender le réel », confie Franck Schrafstetter.

Du côté des professionnels du cirque, ces accusations sont réfutées en bloc. Dans une lettre ouverte publiée dans *Le Monde*, le 6 septembre 2016, un collectif** emmené par Gilbert Edelstein, le président du Syndicat national du cirque, écrivait : « Depuis longtemps, les animalistes parlent de mouvements stéréotypés



DRESSAGE OU ÉDUCATION ?

Les circassiens l'assurent, le fouet appartient au folklore. Pas si sûr, à voir le nombre d'animaux qui choisissent un jour de se rebeller...

Ames sensibles, s'abstenir ! En 2010, Oleksiy Pinko, l'un des grands dresseurs ukrainiens, est attaqué par deux lions en pleine représentation à Kiev (Ukraine). Malgré l'intervention d'hommes munis de piques et de lances à eau, les mâles s'acharnent sur lui au milieu des cris des enfants. Il sera sévèrement blessé. Plus proche de nous, dans la Somme, en mai 2017, un lion se jette sur Steeve Loberot en plein spectacle du Buffalo Circus. Un fumigène libérera *in extremis* le dresseur. Ces agressions par des animaux « dressés », voire amicaux avec leur dresseur, ne sont pas rares. Mais les circassiens le jurent la main sur le cœur : ce n'est pas parce qu'ils ont été maltraités ! Selon eux, « le dressage à l'ancienne date du Moyen Âge, d'une époque où les éleveurs n'avaient pas compris grand-chose des caractères, des comportements et des sensibilités des animaux. » Désormais,

ils parlent d'éducation. Issue d'un changement profond dans la relation homme-animal, elle est « un mélange d'affection réciproque, de jeux et de complicité. Il s'agit là d'une grande avancée, qui se fait en parallèle avec le développement de la médiation animale thérapeutique », écrivent-ils dans la lettre ouverte qu'ils adressent au Monde**. Pourtant, à une époque où tout se poste sur Internet, il est facile de trouver des images de maltraitance et de l'usage toujours en vigueur du fouet pour les fauves ou de l'ankus pour les éléphants. L'ankus (ou bullhook) est un outil terminé par un crochet en acier pointu pour infliger des douleurs aux pachydermes. Les dresseurs l'ont toujours à la main et s'en servent pour appliquer des pressions sur le corps de l'animal, ciblant des zones sensibles de l'épiderme, derrière et à l'intérieur des oreilles, dans et autour de l'anus... Banalisé, cet instrument est source d'une grande souffrance qui peut, à elle seule, expliquer pourquoi tant d'éléphants de cirque s'évadent. Le plus célèbre se nomme Samba. Ou Tanya, puisqu'elle a été rebaptisée pour échapper aux poursuites. En 2013, elle s'enfuit et, croisant un joueur de pétanque, elle le tue en l'écartant d'un coup de trompe. Pour l'association *One Voice*, qui la suivait depuis dix ans suite à des dénonciations pour maltraitances répétées, son destin est l'illustration et l'épilogue fatal d'une vie de martyr pour amuser nos enfants... ●

pour justifier de leur argumentation sur l'ennui et le stress que connaîtraient les animaux captifs. N'avez-vous, Mesdames, Messieurs les scientifiques, jamais observé les mouvements d'un chien autour de sa gamelle lorsqu'il a faim ? Observez bien le mouvement d'un lion dans une cage : il guette son soigneur, dans l'attente de sa ration de viande, et en effet, son impatience le fait aller d'un bord à l'autre de son habitacle. Où est le stress ? Dans sa gourmandise. La plupart des vétérinaires le disent : souvent, les animaux y sont trop bien nourris. Car ne perdez pas de vue qu'un animal de spectacle constitue un investissement considérable pour son propriétaire, investissement de temps, d'argent, mais aussi d'affection, qu'il entend préserver. »

Pour les associations de défense des animaux, les souffrances morales ne sont pas les seules. La douleur physique fait également très souvent partie de l'apprentissage des numéros présentés au public. Ainsi, les éléphants souffriraient fréquemment de blessures aux articulations (principalement du coude et du genou), aux disques intervertébraux et de fissures dans les ongles. « Faire asseoir un éléphant fait partie des numéros classiques. Pourtant, cette position n'a rien de naturel chez cette espèce et conduit à une pression excessive sur le diaphragme pouvant causer une hernie. Cela peut entraîner la mort. C'est la raison pour laquelle, afin d'éviter cette pression interne, les dresseurs imposent par la violence à leurs éléphants de défequer avant d'entrer en piste. » Une description effrayante dans une tribune parue le 4 novembre 2016 sur le monde.fr, non pas par des « animalistes », mais par neuf vétérinaires et éthologues. ●

Contrairement aux affirmations des circassiens, l'ankus (un pic terminé par un crochet) serait toujours utilisé pour dresser les éléphants.

© Shutterstock
- Nuttapong Jeenpadipat



* Les stéréotypes des animaux élevés en captivité : étude bibliographique. Thèse d'exercice, Ecole nationale vétérinaire de Toulouse, ENVT, 2012.

** La lettre ouverte a été signée par Gilbert Edelstein, président du Syndicat national du cirque, Jack Mervil, président de la Fédération des cirques de famille, Franck Muller, président de Cid'Europe-Cirques, Roger Mordon, président de la Fédération des cirques de tradition et propriétaire d'animaux de spectacle.

« LE CIRQUE TRADITIONNEL PEUT EXISTER **SANS ANIMAUX** »

En annonçant qu'il renonçait aux numéros avec des animaux, André-Joseph Bouglione, le petit-fils du fondateur de la dynastie, a ouvert une brèche dans le monde des circassiens. Mal acceptée par les siens, sa décision est vécue comme une trahison. Entretien.



3OMA: Pourquoi avoir décidé de mettre fin aux numéros avec vos animaux sauvages ?

André-Joseph Bouglione: Le public a changé, ses attentes aussi. Depuis plusieurs années, je voyais bien que les mentalités évoluaient. Les parents et les grands-parents amenaient leurs enfants découvrir la magie du cirque, les trapézistes, les magiciens, les clowns. Mais je sentais un malaise quand il y avait des numéros avec des animaux. La décision finale a été prise lorsque j'ai vu un sondage qui disait que 80% des Français étaient sensibles à la cause animale. Je me suis dit que le mouvement était en marche, qu'il ne fallait pas aller contre, au contraire. J'ose même affirmer que c'est le sens de

l'histoire; nos aînés me donneraient raison. Le cirque traditionnel peut exister sans ces numéros. Cela faisait quelques années que nous y pensions, ma femme et moi, mais ce n'était pas une décision facile à prendre, car nous avons grandi dans la tradition du cirque avec animaux. Une fois la décision actée, il a fallu prendre le temps – près de quatre ans et demi – pour placer les nôtres dans des conditions qui nous satisfassent.

3OMA: Comment ont réagi vos collègues ?

A.-J. B.: J'ai eu quelques soutiens, une dizaine de cirques qui ne souhaitent pas être nommés, par peur des représailles. Je suis persuadé que d'autres

Visionnaires, André-Joseph Bouglione et sa femme sont convaincus que la magie du cirque ne repose plus sur les animaux.
.....

circassiens approuvent ma démarche sans oser le faire savoir. Mais la plupart ont mal réagi. J'ai même reçu des menaces. C'est pour cela que j'ai décidé de faire une pause avant de repartir sur les routes en famille. En fait, ils ne comprennent pas que je veux sauver le métier. Prenez l'exemple de Barnum. En 2016, sous la pression, ils ont renoncé aux numéros avec des éléphants et ont fermé un an après. Ils n'ont pas réagi à temps, c'était trop tard, le public s'était détourné d'eux. En fait, Barnum appartenait à un consortium (Ringling Bros. Barnum & Bailey Circus), qui produit des spectacles comme *Disney on Ice*. Le groupe a choisi de couper la main malade, qui avait une mauvaise image dans l'opinion. En France, les sponsors commencent à se détourner de ce type de cirque. Ce que je propose, c'est de faire notre révolution en douceur, afin de donner le temps à ces derniers de s'adapter et de monter des spectacles sans animaux exotiques.

3OMA: Nombre de circassiens considèrent qu'ils ont déjà fait bien des efforts en se mettant aux normes de la loi 2011...

A.-J. B.: C'est vrai pour les quatre ou cinq plus grands cirques, qui ont les moyens de mettre en œuvre les nouvelles directives. Ce n'est pas le cas pour la plupart des petits. Et puis, il ne faut pas se leurrer, les papiers ne sont pas toujours en règle et, comme dans beaucoup d'administrations, les agents de la DDPP (Direction départementale de la protection des populations) ou ceux des services vétérinaires sont rarement en mesure de sanctionner ou



© DomSecher

Ancien dompteur, André-Joseph Bouglione est le petit-fils de l'un des fondateurs du cirque Bouglione.
.....

de mener des contre-visites. En trente ans de métier, je n'ai jamais eu une seule question sur mes techniques de dressage, ils n'ont même jamais demandé à assister à une séance.

3OMA : Les méthodes de dressage ont-elles évolué ?

A.-J. B. : Certains dompteurs ne jurent que par les méthodes douces, d'autres moins. J'ai travaillé avec des tigres et des lions, et je n'ai pas eu l'impression de les contraindre. J'appliquais des méthodes douces qui, je pense, sont utilisées par les professionnels appartenant à des cirques très en vue. Mais je pose la question : pourquoi ne voit-on pas de vieux félins dans les petits établissements ? Parce que vers 5-6 ans, devenus adultes, les bêtes se rebellent plus facilement, et certains dresseurs peu aguerris préfèrent s'en séparer.

3OMA : Avec 13 à 14 millions de visiteurs par an, les circassiens disent que le public vient encore nombreux voir les animaux...

A.-J. B. : Et moi je vous dis que le public est plutôt en stagnation, voire en régression. Il n'y a eu aucune progression du nombre de spectateurs au cours de

ces vingt dernières années. Alors que, dans le même temps, avec l'installation des enfants et des petits-enfants de plusieurs familles circassiennes, celui des cirques a énormément augmenté. Et puis, pour attirer le public, les places sont bradées à 5 €, quand elles ne sont pas offertes par les municipalités. On ne sait même pas combien il y en a en France (*surtout qu'ils changent facilement de nom, ndlr*) ; environ 200, peut-être plus. On ne connaît d'ailleurs pas plus le nombre d'animaux.

3OMA : Que pensez-vous des villes qui, aujourd'hui, émettent des décrets pour interdire les cirques avec animaux sur leur territoire ?

A.-J. B. : La plupart de ces décrets sont facilement annulables, mais ce sont des symboles très forts. Non seulement on ne peut pas faire comme s'ils n'existaient pas, mais en plus cela crée de vrais conflits. Certains cirques s'installent de force et sans autorisation, ce qui n'était jamais arrivé avant. D'autres prétendent qu'ils n'ont pas d'animaux et mettent les autorités locales devant

**JE NE VEUX PAS LAISSER
À MES ENFANTS UN MÉTIER MAL
PERÇU À CAUSE DE SES EXCÈS**

le fait accompli. Je crains que ces situations ne perdurent et que tout ça ne finisse dramatiquement. Je ne veux pas laisser à mes enfants un métier qui soit mal perçu à cause de ses excès.

3OMA : Et que faire des animaux des cirques ?

A.-J. B. : Il est bien sûr impossible de les remettre dans le milieu naturel, mais des refuges existent. Pour le moment, les animaux qui y sont placés ne le sont que sous la contrainte, parce qu'ils ont été confisqués à leur propriétaire. Je souhaite donner aux cirques la possibilité de se séparer des leurs sans pour autant qu'ils aient l'impression de céder à une quelconque injonction. Il faut trouver des solutions pour avoir un refuge leur permettant de les placer à un rythme qui leur convienne. Moi, j'aimerais aller plus loin et rendre aux animaux ce qu'ils m'ont apporté, en créant une association de protection des bêtes sauvages. D'ailleurs, je me suis rapproché de l'association Elephant Haven (*voir page suivante, ndlr*).

Droit de réponse de l'AFM-Téléthon

Suite au dossier consacré à l'expérimentation animale, paru dans le numéro de septembre 2017-354, en pages 20 à 28

« L'AFM-Téléthon souhaite apporter des précisions aux lecteurs de *30 Millions d'amis* suite au dossier « En finir avec l'expérimentation animale » (numéro de septembre). Le Téléthon incarne notre combat, le combat de familles qui font face au drame et à l'injustice des maladies rares qui frappent leurs enfants ou leurs proches. Nous nous battons, chaque jour, pour faire avancer la recherche et trouver des traitements efficaces et sûrs pour nos proches malades, qui aujourd'hui n'en ont pas. Pour cela, et grâce au Téléthon, nous soutenons des chercheurs qui travaillent avec rigueur, humanité et engagement, utilisant les méthodes alternatives développées dans le cadre de la recherche médicale lorsqu'elles existent. Aucun nouveau traitement ne peut être autorisé par les autorités de santé sans être passé par l'étape de la recherche animale. Les chercheurs n'ont pas le choix. Cette étape est obligatoire, strictement réglementée et contrôlée par les autorités européennes et françaises (directive 2010/63/EU). Les essais réalisés chez les animaux, tout comme ceux menés ensuite chez nos enfants, permettent de s'assurer, dans un organisme entier, de la sécurité et de l'efficacité d'un traitement avant de le proposer au plus grand nombre. Grâce à ces recherches, de nouveaux médicaments ont permis de traiter avec succès des premières maladies longtemps considérées comme incurables (bébé-bulle par exemple) et sauveront autant de vies que les révolutions médicales antérieures : antibiotiques, greffes d'organe, anticancéreux, dont bénéficient aujourd'hui des millions de Français, et pour lesquelles la recherche animale a été une étape incontournable. »



© Shutterstock - Egon Zitter

UNE VIE AU CIRQUE, ET APRÈS ?

En France, mais aussi en Europe, ce sont des milliers d'animaux qui travaillent dans des cirques. Que deviennent-ils après ?

Il existe un véritable mystère sur ce que deviennent les animaux de cirque une fois qu'ils n'ont plus d'utilité, certains semblent se volatiliser », s'interroge Franck Schrafs-tetter de l'association Code Animal. « Nombre d'entre eux doivent probablement finir chez le taxidermiste ! »

Quand ils sont jeunes, issus d'une portée trop nombreuse ou jugés inaptes à travailler dans des cirques, les animaux se retrouvent parfois chez des particuliers, à qui ils ont été vendus ou confiés. C'est ainsi qu'on a pu voir, en juin 2016, un jeune tigre exhibé sur la Toile par son maître, qui vivait en Seine-Saint-Denis. L'animal a fini par être saisi et placé au refuge de Saint-Martin-la-Plaine, dans la Loire. Le cas n'est pas isolé. « Il y a quelques mois, la Fondation 30 Millions d'Amis a récupéré Siam, un jeune lion qui vivait chez une personne n'ayant aucune autorisation, raconte Arnault Lhomme, enquêteur

pour la Fondation. Son propriétaire le détenait dans une cage de 5 mètres carrés ! » Aujourd'hui, le lion a rejoint l'Afrique du Sud, où il dispose d'un enclos de 3 hectares.

Quand ils sont encore dans les ménageries des cirques, les animaux peuvent aussi être saisis et confiés à des organismes sur décision de justice. Ce fut récemment le cas pour quatre lionnes, deux lions, un tigre, deux magots et un macaque du Japon, laissés aux bons soins de la Fondation 30 Millions d'Amis. « Ils appartenaient à un dresseur pour cirque qui était en infraction sur toute la ligne, précise l'enquêteur qui s'est occupé de ce cas. Quand nous récupérerons des animaux sauvages, nous les remettons principalement à deux associations : AAP Foundation, qui possède des refuges en Hollande et en Espagne, et

SIAM EST PASSÉ D'UNE CAGE

DE 5 m² À UN ENCLOS DE 3 ha

EN AFRIQUE DU SUD

Natuurhulpcentrum, en Belgique. Ce sont des centres de transit qui dirigent ensuite les animaux vers des zoos ou des sanctuaires. » Pour Musafa, le cougar qui resta vingt ans enchaîné, pour Will, le lion qui n'a connu que le béton, pour Carli, le tigre, ou Aldo, l'hippopotame qui n'avait jamais vu d'autres hippos, ces lieux sont les seuls où ils peuvent espérer finir leurs jours. Ils y réapprennent une vie qui tient davantage compte de leurs besoins naturels.

En France, plusieurs refuges, dont ceux de l'Arche et de l'association Tonga terre d'accueil, sont aptes à recueillir les animaux saisis. Prochainement, un sanctuaire pour éléphants devrait aussi voir le jour dans le Limousin. Elephant Haven, c'est son nom, est un projet de Sofie Goetghebeur et Tony Verhulst, deux anciens soigneurs de zoo, qui se battent pour l'ouvrir. « Aujourd'hui, de plus en plus de pays interdisent la présence d'animaux sauvages dans les cirques, rappelle Sofie. Rien qu'en Europe, une centaine d'éléphants se produisent dans des numéros. Il faudra bien leur trouver une place... »

Grâce à l'appui des autorités locales et de l'association OneVoice, le couple dispose d'un site de 29 hectares. « Nous avons toutes les autorisations nécessaires, exceptée celle des services vétérinaires, que nous avons enfin obtenue fin juillet. Nous allons désormais pouvoir mettre en chantier les infrastructures indispensables à l'accueil des éléphants. » Et leur offrir une retraite heureuse et méritée. ●

Aider **Elephant Haven**

Pour financer la construction des bâtiments nécessaires à l'accueil des pachydermes, l'association a lancé une campagne de crowdfunding. elephanthaven.com